



Le 16 septembre 2024

M. Ali Ehsassi
Président,
Comité permanent des affaires étrangères
et du développement international de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, je suis heureux de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations formulées dans le 24^e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) : « *Inclure chaque enfant au bénéfice de tous : l'éducation inclusive pour les personnes handicapées à l'international* ». Je vous remercie d'avoir réalisé cette étude.

Comme vous l'avez indiqué dans votre rapport, on dénombre environ 240 millions d'enfants en situation de handicap dans le monde entier. Ces enfants se heurtent souvent à des obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder à une éducation de qualité. Les systèmes scolaires et les programmes d'éducation traditionnels ne sont pas toujours conçus dans un esprit d'accessibilité ou adaptés aux différents besoins des personnes en situation de handicap. L'éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap est nécessaire afin que tous les apprenants aient accès à une éducation de qualité, conformément à leur droit fondamental.

Le gouvernement du Canada maintient fermement son leadership mondial dans l'éducation inclusive, tenant compte de la spécificité des genres, sécuritaire, accessible et de qualité. La Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada utilise une approche féministe, intersectionnelle et fondée sur les droits de la personne en matière d'éducation et d'apprentissage continu qui favorise de meilleurs résultats chez les filles, les femmes et les personnes les plus difficiles à atteindre, y compris les apprenants en situation de handicap.

L'aide internationale à l'éducation du gouvernement est passée de 410,94 millions de dollars pour l'exercice financier 2019-2020 à 534,84 millions de dollars pour l'exercice financier 2022-2023. Dans les cinq dernières années, 45 % de l'aide bilatérale à l'éducation donne la priorité stratégique aux questions touchant les personnes en situation de handicap.

Le financement du gouvernement du Canada envers l'éducation apporte des résultats à l'échelle

...2/

mondiale. Notre financement de 300 millions de dollars versé sur cinq ans (2021 à 2025) au Partenariat mondial pour l'éducation a permis d'atteindre 107 millions d'étudiants, de former plus de 675 000 professeurs et de distribuer plus de 56 millions de manuels de cours en 2022. Pour vous donner un exemple à l'échelle nationale, notre financement a permis à 68 891 filles, y compris 12 033 en situation de handicap, de fréquenter l'école dans des régions touchées par des conflits au Nigéria.

Dans ce contexte, le gouvernement examine avec soins les recommandations présentées dans le rapport et a évalué les initiatives en cours ou terminées, ainsi que les principales considérations, dans la réponse du gouvernement. Nous continuons de cibler les améliorations possibles de l'approche canadienne et recherchons des occasions supplémentaires de contribuer à l'éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap à l'échelle mondiale.

Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux 14 recommandations du rapport.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Ahmed Hussien".

L'honorable Ahmed Hussien, C.P., député

Réponse du gouvernement au 24^e Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) intitulé « Inclure chaque enfant au bénéfice de tous : l'éducation inclusive pour les personnes handicapées à l'international »

Recommandation 1 : Qu'Affaires mondiales Canada veille à ce que ses politiques et programmes d'éducation à l'international tiennent compte des nombreux obstacles qui se chevauchent en ce qui concerne l'accès à l'éducation, y compris le handicap, la pauvreté, le genre, le statut de réfugié, le bien-être psychosocial et les situations de crise.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

La PAIF du gouvernement oriente tous les programmes d'aide internationale du Canada. Elle s'appuie sur des données mondiales et utilise une approche féministe, intersectionnelle et fondée sur les droits de la personne en matière d'éducation et d'apprentissage continu qui favorise de meilleurs résultats chez les filles, les femmes et les autres personnes en situation vulnérables, dans toutes les initiatives. Elle comprend une exigence relative à l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour tous les investissements de l'aide publique au développement (APD) afin d'évaluer si les projets visent à corriger les obstacles intersectionnels qui se chevauchent en ce qui concerne l'accès à l'éducation et s'ils offrent des recommandations d'amélioration. En outre, les spécialistes en éducation appuient la planification de projet et sont formés en éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap. Les politiques des champs d'action donnent des indications sur les objectifs du gouvernement du Canada qu'il souhaite atteindre par le biais de la PAIF dans toutes les initiatives d'aide internationale. Pour éliminer les multiples obstacles qui se chevauchent auxquels les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées doivent faire face pour accéder aux ressources, le gouvernement contribue à l'atteinte et au maintien du champ d'action « dignité humaine » de la PAIF. La politique de champ d'action de la PAIF intitulée « dignité humaine » traite de l'importance d'adopter une approche intersectionnelle et tenant compte de la spécificité des genres pour assurer le succès de « l'éducation pour tous » en retirant les multiples obstacles que les élèves peuvent affronter et en encourageant la désagrégation des données (le cas échéant) afin de s'assurer que les programmes reflètent les multiples obstacles existants qui se chevauchent. La politique de champ d'action met en évidence les différents défis que doivent affronter les femmes et les filles en situation de handicap. En outre, le gouvernement met sur pied un groupe de travail canadien interministériel sur le handicap présidé par Affaires mondiales Canada et composé de membres d'organisations de personnes en situation de handicap, de la société civile et du milieu universitaire qui travaillent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap à l'échelle nationale et internationale. Le groupe de travail se réunit chaque trimestre pour discuter ouvertement de l'inclusion des personnes en situation de handicap et d'échanger librement des expériences vécues afin d'élaborer des politiques et des programmes plus efficaces à l'échelle nationale et internationale. Par exemple, le gouvernement du Canada finance un projet avec l'UNICEF en Somalie qui vise à retirer les obstacles à l'éducation des filles, particulièrement celles en situation de handicap, en augmentant leur accès équitable à une éducation sécuritaire, inclusive et de qualité dans un système d'éducation qui reconnaît leurs besoins et fournit une éducation formelle et non formelle innovante et de qualité, tenant compte des différences entre les genres.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada veille à ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* et la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* soient pleinement mises en œuvre dans les programmes d'éducation à l'international.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

En tant que membre fondateur des Nations Unies, le Canada a ratifié sept conventions et engagements principaux relatifs aux droits de la personne, y compris la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* (2010) et la *Convention relative aux droits de l'enfant* (1991). Le gouvernement du Canada s'est engagé à respecter ses obligations en matière de droits de la personne, y compris le droit à l'éducation, sur le territoire et à l'étranger, dans le but de garantir les droits de la personne sans discrimination et en assurant l'égalité des chances.

Le gouvernement reconnaît que, selon l'UNICEF en 2021, un enfant sur dix dans le monde, soit près de 240 millions d'enfants, est en situation de handicap et que ces enfants ont le droit à l'éducation. Le gouvernement du Canada maintient ses obligations internationales concernant le principe du droit à l'éducation, notamment en ce qui a trait à l'éducation inclusive. Depuis la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), le Canada a participé à toutes les séances de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées qui ont lieu au siège des Nations Unies à New York. La Conférence des États parties est le principal forum international pour discuter de la mise en œuvre de la CDPH et des questions relatives aux handicaps et à l'accessibilité. La participation du Canada donne l'occasion d'examiner des cas liés à la mise en place de la CDPH, d'échanger des pratiques exemplaires et d'apprendre des autres pays. De plus, l'article 32 de la CDPH met l'accent sur l'importance de la collaboration internationale afin d'appuyer les efforts nationaux visant à mettre en œuvre les objectifs de la convention et prévoit également de soutenir les personnes en situation de handicap des programmes de développement international. Le gouvernement est un membre actif du réseau Global Action on Disability et de son groupe de travail sur l'éducation inclusive et il transmet des renseignements et des pratiques exemplaires par le biais du réseau.

L'aide internationale du gouvernement du Canada en lien avec les enfants est guidée par la PAIF et s'inspire des quatre principes généraux de la Convention relative aux droits de l'enfant : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de survivre et de se développer et le respect des opinions de l'enfant. Le Canada appuie également la ratification et l'adoption des normes internationales qui protègent les enfants des obstructions à leur éducation, dont la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

De plus, le gouvernement du Canada étudiera les possibilités d'utiliser l'outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant (ERDE) créé par Justice Canada dans le cadre de son travail sur l'éducation à l'international. L'outil d'ERDE aide les fonctionnaires à évaluer les répercussions d'un programme ou d'une initiative sur les enfants et repose sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada inclue les personnes handicapées et l'éducation dans toutes ses contributions et initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, le gouvernement du Canada a adopté sa PAIF, s'engageant ainsi à appuyer l'accès à une éducation sécuritaire, inclusive et de qualité pour tous les enfants et tous les jeunes, y compris les personnes les plus difficiles à atteindre, en plus d'autres priorités essentielles.

Ainsi, le gouvernement demeure résolu à éliminer les obstacles et à assurer un accès amélioré sécuritaire à l'éducation et à la formation axées sur les compétences, inclusives et de qualité pour les personnes qui sont laissées pour compte dans la crise mondiale de l'éducation, notamment, les filles, les enfants en situation de handicap, les réfugiés et les jeunes et les enfants déplacés. Afin d'être efficace et de pouvoir s'adapter, l'aide internationale doit répondre aux besoins et aux priorités locales en respectant la souveraineté des gouvernements partenaires. Ainsi, pas toutes les initiatives de l'aide internationale du Canada comprennent nécessairement un volet sur l'éducation. Par conséquent, le gouvernement du Canada continuera d'assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'éducation. Il priorisera également l'éducation à l'échelle mondiale, le cas échéant.

À la suite du Sommet mondial sur le handicap en 2018, le gouvernement du Canada a officiellement adopté le marqueur de handicap de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour assurer le suivi et l'établissement de rapports au sujet de l'APD. Ainsi, le gouvernement du Canada peut faire le suivi de la quantité de fonds destinés à l'éducation internationale qui appuient l'inclusion des personnes en situation de handicap. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les projets ayant une valeur de 203,53 millions de dollars visaient, à titre de marqueur de politique important, les questions relatives aux situations de handicap. Un guide sur l'inclusion des personnes en situation de handicap soutient les employés pour veiller à ce que les programmes d'aide internationale du Canada contribuent à la participation et à l'inclusion actives des personnes en situation de handicap.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec la proposition présentée dans le rapport du FAAE selon laquelle « les négociations en cours à New York [pour déterminer l'agenda post-ODD] offrent au Canada l'occasion de jouer un rôle de premier en plan en recommandant que l'éducation soit reconnue comme une priorité mondiale dans le contexte des programmes officiels d'aide au développement et que l'inclusion des personnes handicapées soit présentée comme une occasion d'améliorer la qualité de l'éducation et non comme une dépense supplémentaire ». Cela a été démontré par l'engagement du Canada, annoncé lors de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Sommet de la transformation de l'éducation en 2022, à défendre et à souligner l'importance de l'éducation de qualité dans les prochains événements mondiaux.

Recommandation 4 : Qu'Affaires mondiales Canada procède à un examen exhaustif et continu de ses activités internationales en matière d'éducation inclusive, y compris ses investissements bilatéraux, sa participation à des institutions multilatérales et le travail de son personnel et de ses missions, afin de s'assurer qu'elles respectent les principes de l'éducation inclusive, y compris la Conception universelle de l'apprentissage.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada réalise une évaluation ministérielle de l'initiative du Groupe des Sept (G7) de Charlevoix pour l'éducation des femmes et des filles dans les États fragiles et touchés par des conflits. Dans le cadre de son engagement de 400 millions de dollars et de 55 projets financés, le gouvernement du Canada veille à ce que les intérêts et les besoins des filles, des adolescentes et des femmes en situation de handicap soient pris en compte et intégrés à l'évaluation. Cette évaluation thématique est un examen axé sur une partie importante des investissements bilatéraux du Canada, sa participation dans les établissements multilatéraux et quatre études de cas dans des pays pour des programmes d'éducation dans des États fragiles ou en conflit, entre 2018 et 2023. Un des principaux objectifs de l'évaluation est d'accroître et d'améliorer la prestation d'éducation inclusive, tenant compte de la spécificité des genres, sécuritaire, accessible, équitable et de qualité. Même si l'évaluation n'est pas explicitement axée sur l'inclusion des apprenants en situation d'handicap, elle porte sur les pratiques exemplaires de l'éducation inclusive et réalise une ACS Plus ainsi qu'une analyse intersectionnelle de la conception et des résultats du projet. Au lieu de réaliser un nouvel examen, le gouvernement du Canada utilisera les résultats de cette évaluation pour examiner les améliorations possibles afin de renforcer l'appui du Canada envers l'éducation des personnes en situation de handicap.

De plus, le gouvernement appuie des projets qui appliquent les principes du cadre de la Conception universelle de l'apprentissage. Par exemple, dans le cadre d'un projet au Salvador, des stratégies d'inclusion ont été appliquées dans la communauté avec l'aide des entités locales spécialisées dans les soins pour les enfants et les adolescents en situation de handicap et de diverses identités de genre. Ces organisations ont relevé 540 filles, garçons et adolescents en situation de handicap qui n'allaient pas à l'école. Elles se sont donc efforcées de leur donner accès à une éducation sécuritaire, tenant compte de la spécificité des genres et de qualité grâce à différentes stratégies comme des campagnes de sensibilisation communautaire pour éliminer la stigmatisation et la prestation de services spécialisés tels que les soins de santé et santé mentale, de protection, transferts d'argent et autres programmes de protection sociale.

En outre, le gouvernement du Canada continue d'encourager l'harmonisation des principes d'éducation inclusive grâce à une participation active des institutions multilatérales, comme le G7, le Groupe des Vingt et les Nations Unies.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada appuie *l'appel à l'action Transformer l'éducation pour inclure les personnes handicapées* : un appel à l'action pour tous les enfants, qu'il en fasse activement la promotion et qu'il s'engage à atteindre les objectifs fixés.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

L'appel à l'action engage les parties à : « 1) augmenter progressivement les affectations budgétaires en faveur de l'éducation inclusive afin qu'elles représentent au moins 5 % des budgets consacrés à l'éducation; 2) établir un objectif à moyen et long terme pour garantir que tous les apprenants handicapés puissent accéder à l'ensemble des programmes d'éducation, en reconnaissant qu'au moins 10 % des apprenants d'un pays seront des apprenants handicapés; 3) veiller à ce que tous les

programmes d'éducation et les subventions dans le domaine prennent en compte le handicap et incluent des critères et des objectifs d'inclusion des personnes handicapées ».

Conformément à sa PAIF et à la lettre de mandat du ministre du Développement international¹, le gouvernement du Canada s'engage à appuyer les apprenants les plus difficiles à atteindre, y compris les personnes en situation de handicap, selon les besoins du pays.

L'aide internationale à l'éducation du gouvernement du Canada est passée d'un financement de 410,94 millions de dollars pour l'exercice financier 2019-2020 à 534,84 millions de dollars pour l'exercice financier 2022-2023. Dans les cinq dernières années, 45 % de l'aide bilatérale à l'éducation du gouvernement priorise les questions touchant les personnes en situation de handicap, conformément aux critères du marqueur de handicap de l'OCDE, et dépasse ainsi l'objectif de 5 %. Toutefois, le gouvernement du Canada ne peut s'engager envers les 2^e et 3^e appels à l'action. Conformément à la PAIF du gouvernement, une condition exige que le financement de l'aide internationale à l'éducation prenne en compte les besoins des personnes les plus difficiles à atteindre, y compris les apprenants en situation de handicap. La PAIF exige également une capacité d'adaptation afin que l'aide internationale du Canada puisse répondre aux besoins et aux priorités locales. Ainsi, les programmes n'incluent pas tous des critères et des objectifs en matière d'inclusivité des personnes en situation de handicap.

Cet appel à l'action a été lancé comme outil de plaidoyer par des organisations de la société civile (OSC) au Sommet de la transformation de l'éducation en 2022. Bien qu'il ne soit pas approuvé par d'autres donateurs bilatéraux, les OSC et les organismes multilatéraux y ont adhéré, y compris plusieurs partenaires du gouvernement du Canada, à savoir Education Cannot Wait (ECW), Together for Girls, Humanité et inclusion, l'UNICEF, l'Initiative des nations unies pour les filles (UNGEI), l'UNESCO, la Banque mondiale et Vision Mondiale. Grâce à ses propres efforts internes et à sa collaboration avec ces partenaires, le gouvernement contribue à la réalisation des objectifs de l'appel à l'action.

Recommandation 6 : Qu'Affaires mondiales Canada veille à ce que tous les programmes d'éducation qu'il finance s'appuient sur l'approche double, afin de promouvoir l'inclusion de tous les apprenants, comme indiqué dans l'Appel à l'action, et qu'il soit un défenseur ardent de cette approche au niveau mondial.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Les défenseurs de l'éducation inclusive sont en faveur d'une double approche de la mise en œuvre et de la conception de projet où l'inclusion des personnes en situation de handicap est soit ciblée (approche 1) ou intégrée (approche 2) dans tous les projets pour faire progresser l'égalité des droits de la personne et des chances. Le gouvernement du Canada appuie des projets conçus au moyen de la double approche, garantissant ainsi que les apprenants en situation de handicap sont pleinement intégrés au système d'éducation traditionnel et dans les plans d'éducation nationale tout en ayant une aide précise et ciblée pour les apprenants en fonction de leurs besoins individuels. Un projet réalisé avec Humanité et inclusion Canada en Cisjordanie et à Gaza, qui vise à promouvoir l'inclusion et l'accès des filles et des

¹ <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-du-developpement-international-et>

garçons en situation de handicap à une éducation inclusive tenant compte du genre et du handicap, illustre bien cette approche.

Un guide interne sur l'éducation inclusive, fondé sur les cadres et les normes internationales, renvoie directement à la double approche comme un élément clé à considérer dans les programmes d'éducation inclusive et mentionne que cette approche comprend l'évaluation et l'élimination des obstacles environnementaux, organisationnels et liés aux attitudes qui privent les personnes en situation de handicap de l'accès à des occasions et qui nuisent à leur capacité à participer au sein de la société en tant qu'êtres égaux.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance d'inclure les personnes en situation de handicap comme un élément clé dans la conception des projets inclusifs en matière de situation de handicap. Le guide interne fournit des directives précises sur la planification de projets et présente une série de questions pour effectuer une évaluation en consultant les détenteurs de droits et les intervenants, y compris les autorités gouvernementales, les apprenants en situation de handicap et leurs parents, les groupes de réflexion et les analyses de données pour s'assurer qu'ils sont compris dans la conception du projet.

Recommandation 7 : Qu'Affaires mondiales Canada fasse de la collecte et de l'utilisation de données désagrégées une partie intégrante de son aide au développement en éducation et établisse des objectifs précis pour rejoindre les apprenants en situation de handicap à travers les programmes qu'il finance.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada priorise la collecte et l'utilisation de données désagrégées. Par exemple, comme il est mentionné dans le rapport du FAAE, le gouvernement a adopté le modèle du Conseil pour l'éducation des réfugiés, qui réunit des gens ayant un certain vécu pour « s'assure[r] que rien n'est fait pour eux sans eux » et intègre des espaces consacrés à différents types de connaissances et de données.

Un guide interne sur l'éducation inclusive, fondé sur des normes approuvées internationalement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, offre des directives précises et des exemples d'indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer les efforts nécessaires pour améliorer l'accès à l'éducation pour les apprenants en situation de handicap. Par exemple, le nombre d'enseignants qui font preuve d'une plus grande compréhension de l'inclusion des enfants en situation de handicap et qui l'ont mise en pratique, désagrégé par genre et niveau de scolarité, et le nombre d'apprenants qui atteignent les niveaux de maîtrise minimaux en lecture et mathématiques et qui démontrent une progression adéquate de leurs habiletés d'apprentissage socio-émotionnel, professionnel ou scolaire, désagrégé selon l'âge, le genre, le niveau de scolarité et la situation de handicap.

Le gouvernement du Canada a également un indicateur désagrégé propre à l'éducation inclusive : le nombre d'écoles (préscolaire, primaire, premier et deuxième cycle du secondaire et les espaces

d'apprentissage non formel) qui ont accès à des infrastructures adaptées, des enseignants formés et du matériel pour les apprenants en situation de handicap. Cet indicateur est associé à l'ODD 4 concernant l'objectif de la qualité de l'éducation 4.a : faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et sensible au genre ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

Les spécialistes thématiques et les agents de projet utilisent ce guide interne pour concevoir les projets et le cadre de résultats. Il aide également à réviser les propositions de projet et à éclairer la sélection, le suivi et l'évaluation des projets.

Recommandation 8 : Qu'Affaires mondiales Canada s'assure que tous les programmes pédagogiques qu'il finance comprennent des moyens de combattre les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap, et plus particulièrement les filles et les femmes.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada est résolu à garantir l'accès à l'éducation inclusive sécuritaire de qualité pour tous, en se concentrant sur les personnes les plus difficiles à atteindre, dont les personnes en situation de handicap, les filles et les femmes. Le gouvernement a créé des lignes directrices internes, fondées sur des normes internationales approuvées en lien avec l'éducation inclusive, afin d'orienter les décisions et la mise en œuvre du programme d'éducation. Il est question notamment de directives sur les approches et les stratégies d'inclusion pour lutter contre la stigmatisation des apprenants en situation de handicap dans les cadres et politiques des écoles, des collectivités, du milieu de vie. Ces efforts sont appuyés par les spécialistes en éducation et en inclusion qui passent en revue les propositions de projets éducatifs et qui offrent du soutien continu pour la mise en œuvre du projet.

Par exemple, dans les communautés d'accueil et les camps de réfugiés en Jordanie, UNICEF et ses partenaires ont établi des centres Makani (qui signifie « mon espace » en arabe) avec l'aide du gouvernement du Canada. Conçus pour être inclusifs et exempts de discrimination, ils sont des espaces sécuritaires pour les enfants réfugiés syriens et pour les enfants de la communauté d'accueil qui leur permettent d'apprendre, d'acquérir des compétences et de bénéficier d'interventions psychosociales. Dans le cadre du projet, les enseignants ont été soutenus pour mettre en place des programmes inclusifs pour les personnes en situation de handicap. Des mesures communautaires ont renforcé la compréhension des droits de la personne en matière d'éducation des réfugiés et des enfants en situation de handicap, notamment l'identification et l'inscription des enfants n'allant pas à l'école. Un système de renvoi de référence a permis aux enfants nécessitant des interventions spécialisées d'avoir accès aux services de protection de l'enfance, de soins de santé et de santé mentale. UNICEF et ses partenaires communautaires ont collaboré avec les parents pour les aider à contribuer au développement de leur enfant et améliorer les chances qu'ils s'épanouissent pleinement. Des occasions de bénévolat sécuritaires ont été offertes aux filles et aux jeunes en situation de handicap, ce qui les aide à accroître leurs capacités, à renforcer leur personnalité et à acquérir les compétences nécessaires pour se trouver un emploi.

Le gouvernement du Canada se sert de sa place au sein des conseils du Partenariat mondial pour l'éducation et Education Cannot Wait pour s'assurer non seulement que ses propres investissements dans l'éducation mettent fin à la stigmatisation, mais aussi que les fonds pour l'éducation comprennent aussi une approche pour éliminer la stigmatisation contre les personnes en situation de handicap.

Recommandation 9 : Qu'Affaires mondiales Canada s'assure que tous les programmes humanitaires qu'il finance comprennent des plans d'accessibilité afin que les personnes en situation de handicap puissent avoir un accès équitable aux services humanitaires.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Dans la prestation de son aide humanitaire, le gouvernement du Canada se conforme déjà aux principes et aux normes internationales afin de veiller à ce que l'aide soit apportée aux personnes dans le besoin, y compris les personnes en situation de handicap. En outre, en conformément à la PAIF et à la politique de champ d'action sur l'égalité des genres dans l'action humanitaire, le gouvernement du Canada encourage fortement tous les acteurs humanitaires à intégrer les pratiques inclusives pour les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de l'action humanitaire. Cela s'inscrit dans le droit fil de l'engagement du gouvernement en faveur d'une action humanitaire fondée sur des principes et visant à sauver des vies, qui donne la priorité aux besoins et aux droits humains des plus vulnérables. De plus, le gouvernement du Canada exige des partenaires humanitaires qu'ils adhèrent aux normes et aux lignes directrices humanitaires, y compris celles sur l'inclusion des personnes en situation de handicap à toutes les étapes du cycle du programme humanitaire. La Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, adoptée par le Canada, engage les parties à rendre l'action humanitaire inclusive pour les personnes en situation de handicap. Si possible, le gouvernement continuera d'encourager les consultations avec les organisations locales de personnes en situation de handicap pour éclairer les plans d'accessibilité.

Conformément aux engagements de principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire et de la Grande Négociation, la majorité du financement humanitaire canadien de n'importe quelle année est fourni par les partenaires multilatéraux et le pouvoir de financer des programmes et de les mettre en œuvre selon les besoins est accordé aux partenaires. À titre de chef de file des dons humanitaires, le gouvernement du Canada met à profit ce rôle pour défendre l'utilisation continue et l'amélioration de la capacité des organismes humanitaires multilatéraux à offrir de l'aide qui permet de sauver des vies pour les personnes en situation de handicap tout au long du cycle du programme humanitaire. Les plans d'accessibilité font partie de ces efforts, conformément aux lignes directrices de l'industrie.

En raison des politiques et des processus mis en place qui donnent la priorité aux besoins et aux droits des personnes les plus difficiles à atteindre, y compris les personnes en situation de handicap, le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre son travail au sein du cadre humanitaire déjà bien établi afin d'appuyer les normes minimales convenues pour l'inclusion et la protection des personnes en situation de handicap.

Recommandation 10 : Qu’Affaires mondiales Canada s’engage à aider les pays pour qu’ils consacrent 5 % de leur financement destiné à l’éducation spécifiquement à l’inclusion des personnes handicapées.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

Le gouvernement du Canada s’engage à bâtir et à défendre des systèmes d’éducation plus solides, résilients et inclusifs, notamment en promouvant des initiatives d’éducation pour les personnes en situation de handicap, dans des pays où il appuie des programmes d’éducation et dans des forums multilatéraux, en mettant l’accent sur les personnes les plus difficiles à atteindre. Dans les cinq dernières années, 45 % de l’aide bilatérale à l’éducation du gouvernement du Canada est accordée en priorité aux questions touchant les personnes en situation de handicap, conformément au marqueur de handicap de l’OCDE, et dépasse ainsi l’objectif de 5 %.

Le gouvernement du Canada tient compte de cette recommandation, car les allocations budgétaires nationales sont à la discrétion des pays souverains. Conformément à son engagement en vertu de l’article 32 de la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* de coopérer internationalement pour appuyer les efforts nationaux de mise en œuvre des objectifs de la Convention, en supplément de son appui déjà considérable à l’éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap, le gouvernement continuera d’encourager et de soutenir les pays pour financer l’éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap.

Recommandation 11 : Qu’Affaires mondiales Canada intègre l’inclusion des personnes handicapées dans l’ensemble de ses programmes d’aide internationale, à l’image de l’approche adoptée pour l’égalité entre les sexes dans ses programmes et politiques en matière de développement.

Le gouvernement du Canada est d’accord avec cette recommandation.

La PAIF établit une approche fondée sur les droits de la personne, intersectionnelle et féministe dans le cadre de l’aide internationale du Canada. Elle comprend une exigence relative à l’ACS Plus pour tous les investissements de l’APD afin d’évaluer si les projets visent à corriger les obstacles intersectionnels qui se chevauchent et s’ils offrent des recommandations d’amélioration. Les politiques des champs d’action donnent des indications sur les objectifs du gouvernement du Canada qu’il souhaite atteindre par le biais de la PAIF dans toutes les initiatives d’aide internationale.

Pour éliminer les multiples obstacles qui se chevauchent auxquels les personnes les plus marginalisées doivent faire face pour accéder aux ressources, le gouvernement contribue à l’atteinte et au maintien du champ d’action « dignité humaine » de la PAIF, en adoptant une approche intersectionnelle tenant compte de la spécificité des genres dans l’ensemble de ses programmes d’aide internationale, en évaluant les multiples obstacles croisés auxquels les personnes en situation de handicap sont confrontées (tels que l’ethnicité, les obstacles linguistiques, les facteurs socioéconomiques, la religion et le genre), ainsi qu’en favorisant la désagrégation des données dans la mesure du possible afin que les programmes tiennent compte des multiples obstacles existants qui se chevauchent. La politique de

champ d'action met notamment en évidence les différents défis que doivent affronter les femmes et les filles en situation de handicap. De plus, les spécialistes thématiques appuient la planification de projet et la mise en œuvre de tout programme d'aide internationale à l'éducation, en veillant à ce qu'une optique inclusive soit utilisée.

En outre, le gouvernement du Canada priorise l'établissement d'un groupe de travail interministériel sur l'inclusion des personnes en situation de handicap afin de faciliter l'intégration de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'aide internationale. Le gouvernement est déterminé à continuer d'explorer des occasions pour faire progresser les droits de la personne et les possibilités pour les personnes en situation de handicap, notamment grâce à des politiques et des mesures d'aide au développement.

Recommandation 12 : Qu'Affaires mondiales Canada subordonne le financement de l'aide internationale à l'éducation au respect de critères et d'objectifs précis d'inclusion des personnes handicapées dans les programmes des bénéficiaires.

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation.

La totalité du financement de l'aide internationale à l'éducation du gouvernement prend en compte les besoins des personnes les plus marginalisées, y compris celles en situation de handicap, mais il faut également être capable de l'adapter afin de pouvoir répondre aux besoins et priorités locales.

Le gouvernement du Canada a créé des lignes directrices internes, fondées sur des normes internationales approuvées en lien avec l'éducation inclusive, afin d'orienter les décisions et la mise en œuvre du programme d'éducation, et vérifie que le financement de l'aide internationale pour l'éducation tient compte de l'intégration des critères d'inclusion des personnes en situation de handicap et la favorise. Ce travail est appuyé par des spécialistes thématiques qui examinent les propositions en matière d'éducation et offrent un soutien continu pour la gestion des projets et des rapports afin de s'assurer que les considérations de l'inclusion des personnes en situation de handicap sont intégrées.

Par exemple, en 2023-2024, le gouvernement du Canada a aidé à neutraliser les pertes associées à l'apprentissage qui peuvent entraîner des conséquences économiques et sociales de longue durée en réduisant les obstacles à l'éducation pour les filles et les femmes dans les régions en conflit au Nigéria. La contribution du Ministère a permis à 68 891 filles, dont 12 033 filles en situation de handicap, d'aller à l'école et à 63 écoles de créer des environnements d'apprentissage inclusifs et protecteurs adaptés au genre.

Recommandation 13 : Que les investissements d'Affaires mondiales Canada consacrés à l'éducation dans le monde comprennent du financement adéquat destiné à la formation en éducation inclusive dans le cadre des programmes de formation et de perfectionnement professionnel des enseignants.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Le gouvernement a préparé un guide interne sur l'éducation inclusive, qui reconnaît que les enfants en situation de handicap sont plus susceptibles de ne jamais aller à l'école ou de décrocher, en raison de divers obstacles persistants, dont le manque d'enseignants spécialisés, mais également en raison de la stigmatisation culturelle, du manque de ressources humaines, du matériel d'apprentissage inadéquat et des établissements inaccessibles. Le manque de politiques gouvernementales inclusives aggrave ces obstacles. Par exemple, grâce au financement du gouvernement du Canada accordé au projet L'éducation des filles afghanes, BRAC a pu offrir des formations de base complètes pour les enseignants, y compris des séances de soutien des personnes en situation de handicap, au bénéfice des apprenants ayant des handicaps de nature mentale ou physique modérés ou légers.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada tire parti de l'expérience canadienne dans le domaine de l'éducation inclusive pour les personnes handicapées afin d'accroître l'influence que peut exercer le Canada sur la formation des professionnels de l'éducation dans les pays francophones.

Le gouvernement du Canada est d'accord avec cette recommandation.

Par l'adoption de la PAIF et du marqueur d'inclusion des personnes en situation de handicap de l'OCDE, le gouvernement du Canada a fait preuve de leadership parmi les bailleurs de fonds en étant l'un des premiers pays à intégrer l'éducation inclusive dans le cadre de son programme d'aide internationale. Le gouvernement est un membre actif du réseau Global Action on Disability et de son groupe de travail sur l'éducation inclusive.

Le gouvernement du Canada appuie le programme d'aide internationale dans plusieurs pays francophones qui tirent profit de l'expertise du Canada en matière d'éducation inclusive pour les personnes en situation de handicap. Au cours des cinq dernières années, le Canada a accordé 174,05 millions de dollars en aide bilatérale pour l'éducation visant les questions liées au handicap dans les pays francophones, dont le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Ghana, Haïti, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Sénégal et l'Afrique du Nord. Par exemple, un projet réalisé avec Right to Play au Mali vise à favoriser l'amélioration des compétences essentielles et de la littératie dans un contexte équitable et inclusif pour les enfants des communautés d'accueil et des personnes déplacées dans le pays, notamment pour les enfants en situation de handicap. Le projet invite les autorités scolaires (les professionnels de l'éducation), les parents, la communauté et les chefs religieux à éliminer les obstacles intersectionnels qui empêchent les enfants des communautés d'accueil et les enfants déplacés dans le pays d'accéder à l'éducation.

Grâce à son soutien constant et à son réseau de partenaires canadiens et internationaux du domaine de l'éducation, le gouvernement du Canada est bien placé pour continuer de mettre à profit l'expertise du Canada afin d'aider à former les enseignants et d'encourager l'éducation inclusive dans les pays francophones.